

Madame et Messieurs les Préfets,
Mesdames et Messieurs les Syndics,
Monsieur le Président, Madame la Directrice de l'Association des communes fribourgeoises,
Messieurs les Chefs ORCOC,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de différentes informations en relation avec la situation en Ukraine.

Le service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) observe la situation en Ukraine avec la plus grande attention. Nous sommes en contact étroit avec les partenaires cantonaux et fédéraux du système coordonné de la protection de la population. La Suisse n'est pas en guerre et le conflit entre la Russie/Biélorussie et l'Ukraine est circonscrit au territoire ukrainien. Les autorités fédérales ne s'attendent donc pas à devoir subir des attaques avec des armements conventionnels ou nucléaires. Par conséquent, aucune mesure particulière ne doit être prise pour la population pour l'instant.

Toutefois, depuis le début de la guerre en Ukraine, notre service constate une augmentation d'appels à ce sujet. La plupart des questions nous parviennent de la part de citoyennes et citoyens souhaitant connaître l'endroit de leur place protégée ainsi que la disponibilité de l'abri. De temps à autre, des questions concernant l'approvisionnement économique (pétrole, gaz, nourriture), les mesures à prendre en cas de radioactivité ainsi que l'appréciation de la situation de sécurité nous sont adressées. Il y a également des autorités politiques qui viennent au renseignement, principalement des communes.

Nous tenons à vous informer que nous avons publié sur notre site internet des FAQ avec les réponses aux questions les plus fréquemment posées (Informations en lien avec la situation en Ukraine | État de Fribourg). Vous les trouverez ci-joint en format pdf.

En annexe à la présente, nous vous transmettons également le bilan des places protégées par district et par commune (état au 31.12.2021).

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Une action que nous coordonnerons avec les communes et les préfectures pour inspecter l'état des abris PC et si nécessaire les mettre en conformité est en cours de planification. Une communication ciblée en ce sens vous parviendra dans les prochains jours.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Patrick Noger, coordinateur de la protection de la population
patrick.noger@fr.ch, T +41 26 305 30 25, M +41 79 226 41 59

Service de la protection de la population et des affaires militaires SPPAM
Amt für Bevölkerungsschutz und Militär ABSM
Protection de la population
Bevölkerungsschutz
Rte des Arsenaux 16, 1700 Fribourg
T +41 26 305 30 00, www.fr.ch/sppam

Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion SJSD

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG